Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026011-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.011 Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Jacques-de-la-Lande pour 2026 - Attribution
Elu en charge du rapport : M Simon

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'instruction M57 ;
- **VU** le budget primitif de la Ville 2026 ;
- **VU** la délibération n°2023.035 du 27 mars 2023 approuvant la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et la Caisse d'Allocations Familiales relative aux chargés de coopération « Convention Territoriale Globale » ;
- **VU** la délibération n°2024.103 du 23 septembre 2024 approuvant l'avenant n°1 à cette convention ;
- **VU** les orientations budgétaires 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 03 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Luc Simon, Adjoint aux Solidarités ;
- **CONSIDERANT** que pour permettre au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Jacques-de-la-Lande d'animer son action générale de prévention et de développement social dans la commune durant l'année 2026, il convient de lui attribuer une subvention de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026011-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Attribue au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Jacques-de-la-Lande une subvention de fonctionnement pour 2026 de 345 000 € ;**
- **Dit que cette subvention sera versée par acompte en fonction des besoins de trésorerie de cet établissement ;**
- **Précise que cette dépense inscrite au budget primitif 2026 de la Ville sera imputée au compte 657363.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 21
Votes Pour 21
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales